DANIEL DA CRUZ

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Représentation permanente
auprès des Nations unies à Genève

84

19e session du groupe de travail de l'Examen périodique universel
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
(Genève, le 29 avril 2014)

Intervention du Luxembourg

Le Luxembourg salue les évolutions positives enregistrées en République démocratique du Congo durant la période sous examen, notamment l'adoption par le gouvernement du Plan d'action pour mettre fin au recrutement et à l'utilisation d'enfants soldats par les forces armées congolaises, ainsi que l'établissement d'une Commission nationale des droits de l'homme.

Pour autant, ma délégation appelle de ses vœux que ces deux engagements auxquels a souscrit le gouvernement congolais se traduisent par des actes concrets et durables dans les meilleurs délais.

Le Luxembourg reste préoccupé par **l'ampleur et la gravité des violences sexuelles** en RDC, en particulier à l'est du pays. Ma délégation s'inquiète particulièrement de l'**impunité** persistante dont jouissent les auteurs de ces crimes.

Dans ce contexte, le Luxembourg recommande aux autorités de la RDC :

1. D'accroître la protection des victimes des violences sexuelles en leur apportant le soutien nécessaire en vue de faciliter leur réhabilitation psychologique et psychique ;
2. De prendre toutes les mesures nécessaires pour faciliter l'accès des victimes de ces violences à la justice et de faire en sorte qu'elles obtiennent réparation ;
3. De renforcer les capacités de l'appareil judiciaire, notamment en augmentant les effectifs et en améliorant les conditions de travail du personnel judiciaire ;
4. De transposer dans les meilleurs délais en droit national le statut de Rome auquel la RDC est partie.